



REVUE DE PRESSE - SEPTEMBRE 2024

10 articles et 1 web TV :

- **Presse Quotidienne Régionale**

- **Les Petites Affiches des Alpes Maritimes** - 30 août 2024 - *FlexFuel Energy propose ses services à la RATP pour préparer les bus au contrôle technique*
<https://petitesaffiches.fr/actualites,069/economie,045/flexfuel-energy-development,30996.html>

- **Presse Vie Quotidienne**

- **Maison et Travaux Pro** - 12 juillet 2024 - *Roulons autrement : le Superéthanol-E85, le changement gagnant*
<https://pro.maison-travaux.fr/actualites/roulons-autrement-superethanol-e85-le-changement-gagnant-18303.html>

- **Presse Auto**

- **Caradisiac** - 14 septembre 2024 - « Avec l'E85, vous pouvez économiser jusqu'à 1000 € par an ! »
<https://www.caradisiac.com/avec-l-e85-vous-pouvez-economiser-jusqu-a-1000-eur-par-an-210622.htm>
- **Décision Atelier** - 23 septembre 2024 - *Clap de fin imminent pour l'édition 2024 d'Equip Auto On Tour*
<https://www.auto-infos.fr/article/clap-de-fin-imminent-pour-l-edition-2024-d-equip-auto-on-tour.283903>
- **L'Auto-Journal** - 23 septembre 2024 - *Rouler à l'éthanol sans boîtier E85 : est-ce risqué pour le moteur ?*
<https://www.autojournal.fr/pratique/rouler-ethanol-sans-boitier-e85-risque-pour-le-moteur-279196.html#item=1>
- **AM Today** - 26 septembre 2024 - *FlexFuel Energy Development convertit les flottes au Superéthanol-E85*
<https://www.am-today.com/article/flexfuel-energy-development-convertit-les-flottes-au-superethanol-e85>
- **Flottes Automobiles** - 26 septembre 2024 - *FlexFuel Energy Development (FFED) convertit les flottes au Superéthanol-E85*
<https://www.flotauto.com/flexfuel-energy-development-ffed-convertit-les-flottes-au-superethanol-e85-20240926.html>
- **Auto Plus** - 26 septembre 2024 - *Taxes sur les énergies - Le carburant et l'électricité sur le grill*
Cf annexe
- **L'Automobile Magazine** - 27 septembre 2024 - *Carburant : 77% des conducteurs parcourent plus de km pour trouver le prix le plus bas, 25% sont prêts à basculer sur de l'E85 !*

<https://www.automobile-magazine.fr/toute-l-actualite/article/44816-carburant-77-des-conducteurs-parcourent-plus-de-km-pour-trouver-le-prix-le-plus-bas-25-sont-prets-a-basculer-sur-de-le85>

- **L'Automobile et l'Entreprise - 27 septembre 2024 - Davantage de flottes automobiles lorgnent la conversion E85 pour sa fiscalité avantageuse**
<https://www.auto-infos.fr/article/davantage-de-flottes-automobiles-lorgnent-la-conversion-e85-pour-sa-fiscalite-avantageuse.283990>

• **Web TV**

- **Mobility TV - 24 septembre 2024 - Quel avenir pour le bioéthanol en France ?**
<https://youtu.be/yldCmX1HQLs?si=jwb4xuqFbeODjoGQ>

Les news de la semaine

Le basculement du marché auto des carburants traditionnels vers l'électrique pourrait entraîner, à cet égard, un manque à gagner de 13 milliards d'euros, la moitié qu'il va falloir trouver autre part...

TAXES SUR LES ÉNERGIES

Le carburant et l'électricité sur le grill

Coup sur coup, l'administration vient de publier deux rapports appelant le gouvernement à modifier urgentement la fiscalité sur les carburants et l'électricité. Bio-carburants (E85, E10, ...) gazole et recharge électrique sont en ligne de mire.

Bonne nouvelle à la pompe et à la borne, les prix des carburants continuent de reculer et les tarifs réglementés de l'électricité vont rester stables avant une baisse d'au moins 10% prévue au février prochain. Cela étant posé, les coûts de l'énergie devraient néanmoins être remis en question à plus ou moins longue échéance. En effet, l'administration a publié deux rapports début septembre dans lesquels elle enjoint l'État à réformer significativement la fiscalité dans un but "écologique" et surtout économique. Le premier, mis en ligne le 4 septembre, est une étude commandée par le gouvernement en novembre 2023 au sujet de l'inspection générale des Finances (IGF). Cette dernière y préconise notamment de supprimer les avantages fiscaux dont bénéficient les bio-carburants "de première génération", à savoir l'E10 et le superéthanol E85.

L'E85 (et l'E10) dans le viseur
 Ces carburants sont en effet soumis à une taxe réduite (taux d'accise) en fonction de la proportion de bioéthanol qu'ils contiennent (jusqu'à 10% pour l'E10 et entre 45 et 85% pour l'E85). Or l'IGF fait valoir que cet avantage ne s'applique pas réellement à la proportion d'énergie renouvelable effectivement contenue dans les produits. Par exemple, l'E85 contient de 15 à 35% de sans-plomb selon les saisons, mais profite continuellement d'une réduction de taxe sur la proportion maximale de bioéthanol. Autre argument avancé par l'Inspection : l'E85 ne respecterait pas les minima européens de taxation. "C'est une erreur de lecture du droit européen. En termes de taxation, l'E85 répond bien à la législation", rétorque Nicolas Kouroussis, porte-parole de Bioéthanol France, le syndicat des producteurs de bioéthanol. Quel qu'il en soit, si l'IGF admet l'écueil, il a aussi émis, ces derniers, ni même mesuré l'impact de cette disposition sur les prix à la pompe, elle recommande tout de même la suppression de l'avantage fiscal pour générer "un gain annuel de fonds de 700 millions d'euros" et ce, dès le budget 2025. L'ADNEM et le secrétaire général à la planification écologique (SGPE) sont favorables à la mesure. Surtout que la décision reviendrait au nouveau gouvernement en fonction de sa ligne politique privilégiée.

Le gazole surtaxé ?
 Et il aura à se pencher sur la fiscalité de toutes les énergies, puisque, dans le même temps, une enquête publiée le 6 septembre par la Cour des comptes étirait la gestion du précédent gouvernement et sommait l'État d'aligner la fiscalité de l'énergie avec "les objectifs environnementaux de la France". Dans cette étude, elle propose plusieurs scénarios, dont l'extinction des excédentaires et des tarifs réduits (aussi) et une fiscalité "avantageuse adossée au "Agence de transition et de la maîtrise de l'énergie".

CRASH-TESTS DE LEUR NCAP

Renault et Stellantis rabrouvés

Organisme indépendant vient de publier les résultats de ses derniers crash-tests et de dévoiler les notes de sécurité de sept modèles. Et le moins qu'on puisse dire est qu'il n'est pas tendre avec Renault et avec Stellantis. En effet, si le Captur restait classé un honorable 4 étoiles sur 5 à l'instar du Symbolo, le secrétaire général de l'organisme a fait remarquer dans un communiqué qu'il s'agissait néanmoins "d'un recul par rapport aux cinq étoiles attribuées aux générations précédentes de Captur". Pour Stellantis, le verdict est plus sévère : le Jeep Avenger n'obtient que 3 étoiles à cause, notamment, de scores médiocres au niveau des systèmes d'aide à la conduite et de la protection des piétons. Une notation qui a également fait l'objet d'une communique séparée de l'organisme, qui déclare "un manque d'ambition" du constructeur. En revanche, les Audi Q6 et Iron, Ford Explorer, Subaru Crosstrek et Imperial et Xpeng G6 obtiennent le même bon 5 étoiles.

SAÏDA OMERDIA

FLASH INFO

Radars & compagnie

Voilà la nouvelle carte de France des voitures radars privatisées

1 Anivée sur les routes de Normandie en 2018, les voitures radars conduites par des chauffeurs privés ont progressivement conquis la France. Pour ces prestations, des marchés publics étaient initialement attribués aux sociétés Mobim, GSP, OTI et au groupement Scabias/Englo, qui se partageaient en huit régions privatisées. Mais cette année, l'État a décidé de modifier les règles en dégageant la privatisation des contrôles à trois nouvelles régions et en changeant la répartition des marchés. Désormais, la France est décomposée en trois grandes zones géographiques : l'Ouest, le Sud et le Nord.

- La zone nord comprend les régions Bretagne, Centre-Val de Loire, Pays-de-la-Loire et Nouvelle-Aquitaine soit 22 départements. Elle regroupe 110 voitures radars. Le marché a été remporté par la société Mobim pour un montant de 21 millions répartis sur une période de deux ans, qui pourra être prolongée d'une année supplémentaire.
- La zone sud comprend la région Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Occitanie, dans lesquelles les voitures radars privatisées ne circulent pas jusqu'à présent. Le déploiement des 126 voitures radars dans les 31 départements concernés va se faire progressivement courant 2025. Le marché, d'une durée de deux ans, reconductible deux années supplémentaires, est en cours d'attribution. Le vainqueur devrait être connu en novembre.
- La zone ouest comprend les régions Bourgogne-Franche-Comté et Normandie soit 28 départements pour 123 voitures radars. Le marché public d'une durée de deux ans, reconductible trois ans de plus, est en cours d'attribution. La société titulaire devra être connue en janvier 2025.
- Désormais, il ne reste plus que deux "zones grises" où les voitures radars devraient, pour le moment, à moins que les forces de l'ordre - l'île-de-France et la Corse.

Nicolas Louvain

LA QUESTION DU JOUR

Quelle est la voiturette la plus vendue depuis le début de l'année ?

Entre janvier et fin juillet 2024, un peu plus de 15 000 voitures sans permis ont été immatriculées. Avec 4 730 exemplaires écoulés, le Citroën Ami devient, d'une courte tête, l'ami le plus vendu à 4 681 unités sur la période. Pour compléter le podium, on retrouve le Fiat Topolino, dérivée de l'Ami et lancée un début d'année, qui enregistre 1 702 ventes, loin devant les Ligtz JS50 (175 unités) et JS50 (174).

SAÏDA OMERDIA

Auto Plus

Véronique Girard-Claudon, Attachée de presse Paris, 24 octobre 2024 2